

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

PRESSE-MEDDELELSE  
MITTEILUNG AN DIE PRESSE  
PRESS-RELEASE

INFORMATION A LA PRESSE  
INFORMAZIONE ALLA STAMPA  
MEDEDELING AAN DE PERS

Brussels, 27 November 1974

PRESENTATION BY MR SIMONET, VICE-PRESIDENT OF THE  
COMMISSION, OF THE DOCUMENTS ON ENERGY POLICY ADOPTED  
BY THE COMMISSION ON 27 NOVEMBER 1974

1. The tenor and direction of political discussions on energy in the next few weeks are significant for the credibility of the European idea.

There is no doubt that we are living at a time when decisions must be made. Every government is concerned by the political, economic and monetary repercussions of the energy crisis which is now having its full impact on our countries. Major efforts are being made so that we pull together and find answers to the problems of the oil-consuming countries and establish a dialogue with the producing countries.

The voice of Europe, strong as she is in her own particular qualities and potentialities, must be heard: and for this we must decide on her options.

2. First of all we have to adopt a consistent stand for the dialogue we must institute with the oil-producing countries. Unless we are determined, as the Commission has already unequivocally shown itself to be, to open this dialogue, nothing will prevent the next wave of misunderstandings, confrontations and disillusionment. Two prior conditions, however, must be met. First, the industrialised countries - and particularly the European Community, which claims to speak with one voice in the world - must get together. Secondly, a dialogue implies the existence of two sides willing to talk to the other. The Commission believes that the producing countries wish to conduct such a dialogue. The Commission is aware of their problems, but the producing countries must also be aware of ours; for instance:

- (i) In January this year, our crude oil supplies cost four times as much as in September 1973;
- (ii) since then, by means of various changes in the fiscal reference price, the participation rate, and the dues and taxes, the producing countries have increased the average price of oil which they deliver to us by 30% compared with the rate of 1 January 1974;
- (iii) finally, these cost increases have frequently been applied retroactively, which further increases the resulting burden.

Some of these changes apparently arise from a wish to rationalise a very complicated price structure, but the result is there: the oil which on 1 September 1973 cost about \$1.90 per barrel had risen to \$7.15 by 1 January 1974, and at present costs nearly \$9.50 FOB.

We are not questioning the right of the producing countries to control the exploitation of their natural resources. It is too facile to claim that the increase in oil prices is the only cause of inflation: but it does give it momentum, both by the escalation process which I have described and by the uncertainties which it maintains in respect of an important element in production costs.

But it should be said loud and clear that such a process cannot go on for ever. If the next OPEC meeting led to renewed pressure on prices which would further exacerbate our balance-of-payments problems, we would have grounds for seriously doubting whether the producing countries really want to get the dialogue off to a good start.

3. The Commission insists, however, that when a dialogue with the oil-producing countries does get off the ground this event will not in itself right the Community's energy balance sheet.

In any event, we must reduce our dependence on external energy supplies, we must be more thrifty in our use of energy and we must elaborate our own policy for oil, coal and nuclear energy. We must establish machinery to enable us to cope with any crisis which may arise.

It is with these considerations in mind that the Commission presents a series of papers which:

- (i) set precise targets which the Community should aim to achieve in its energy strategy by 1985;
- (ii) define the sectoral policies to be adopted in order to achieve these targets;
- (iii) for hydrocarbons, map out certain operational provisions;
- (iv) organise the legal framework for measures to be taken in the event of a crisis.

In this way the Commission demonstrates that it is possible for the Community to make its own deliberate contribution to solving the world energy problem. By adopting the machinery which we have worked out in conjunction with the Energy Committee, the Community will provide itself with an important attribute of its European identity.

We believe that Europe needs a Community energy policy which would define the long-term targets dictated by the gravity of the situation, and that the political commitments must be made by which we can attain them. Such a Community energy policy will enable us to ward off the threats to the unity of the Community which result:

- (i) from uncertainties as to future supply conditions, particularly serious for the countries which are most dependent on external supplies, and which are liable to provoke bilateral approaches rather than joint action;
- (ii) from a protectionism born of the need to defuse the social and economic tensions caused by the disequilibrium in balance-of-payments situations thrown out of kilter by the increase in oil costs.

The strategy which the Commission proposes means that we must work together, a united effort will be more effective than a scattering of forces, for by adopting a common framework we shall be able to achieve more ambitious targets. Finally, by offering tangible evidence of her political commitment, Europe's credibility will be strengthened vis-à-vis both the producers and the other consumer countries.

What measures are we advocating?

First of all the Commission proposes precise qualified targets for diversifying supplies and reducing demand, to be achieved in common by 1985:

- (i) the increase in consumption must be cut back from 5% to 3.5% per annum by means of the rational utilisation of energy, and we show how this can be done;
- (ii) dependence on external oil supplies must be reduced from 63% to 45%;
- (iii) nuclear energy should supply half the electricity requirements;
- (iv) the share contributed by coal must be stabilised.

All this we can achieve at Community level; these targets are straightforward, practical and realistic, and they are well within our reach if the decisions are taken here and now.

To this end the Commission has laid down policy guidelines in each of the main sectors: coal, hydrocarbons, electricity, nuclear fuel.

In these papers the Commission defines the ways and means of its overall strategy. At every step the Commission has also set out its proposed solutions in practical terms in draft resolutions which are both realistic and determined.

Realistic, because the targets can be reached if the Community so wishes; determined, because the means to be employed demand specific choices and unequivocal commitments.

In order to meet a supply crisis, the Commission plans to bring about a coordinated reduction in consumption, to monitor trade in crude oil and petroleum products and possibly to institute other measures in order to ensure that the market functions smoothly.

The Commission considers that it has clearly shown the direction which the Member States should take if they genuinely wish to organise a Community energy policy: it has accepted and lived up to its responsibility.

ALEMANDENS GRUPPE  
PRECHERIGRUPPE  
POKESMAN'S GROUP  
ROTIER DU PORTE-PAROLE  
RUPPO DEL PORTAVOCE  
UREAU VAN DE WOORDVOERDER

PRESSE-MEDDELELSE  
MITTEILUNG AN DIE PRESSE  
PRESS-RELEASE

INFORMATION A LA PRESSE  
INFORMAZIONE ALLA STAMPA  
MEDEDELING AAN DE PERS

Bruxelles, le 28 novembre 1974

EXPOSE DE MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT SIMONET  
POUR LA PRESENTATION DES DOCUMENTS  
DE POLITIQUE ENERGETIQUE ADOPTES PAR LA COMMISSION  
LE 27 NOVEMBRE 1974

1. - L'orientation que vont prendre les discussions politiques relatives à l'énergie dans les prochaines semaines est importante pour la crédibilité de l'idée européenne.

Nul doute que nous vivons un moment où les choix s'imposent. Tous les gouvernements sont préoccupés par les répercussions politiques, économiques et monétaires de la crise de l'énergie qui fait maintenant pleinement sentir ses effets sur nos pays. Des initiatives majeures sont prises pour rassembler les volontés et pour trouver les solutions tant au niveau des pays consommateurs de pétrole qu'au niveau de l'établissement d'un dialogue avec les pays producteurs.

L'Europe se doit d'y être présente, forte de sa spécificité et de ses potentialités. Pour cela, il lui faut prendre des options.

2. - Il y a d'abord une attitude cohérente à définir à l'égard du nécessaire dialogue avec les pays producteurs de pétrole. Sans cette volonté de dialogue,

./.  
112

que la Commission, pour sa part, a marquée clairement, rien ne peut empêcher les prochains malentendus, affrontements ou désillusions. Encore faut-il que deux conditions soient réunies pour entreprendre cet exercice. Il faut d'abord que les pays industrialisés et singulièrement la Communauté européenne qui a la prétention de parler d'une seule voix dans les affaires du monde, se concertent.

L'autre condition, c'est que l'on trouve en face de soi un partenaire prêt à y participer. La Commission pense d'ailleurs que les pays producteurs ont cette volonté de dialogue. Elle est consciente de leurs problèmes, mais les pays producteurs doivent être également conscients des nôtres. Il convient de souligner à cet égard quelques questions de fait :

- en janvier de cette année, le coût de notre approvisionnement en pétrole brut a quadruplé par rapport aux conditions régnant en septembre 1973;
- depuis lors, les pays producteurs ont par diverses modifications du prix de référence fiscale, du taux de participation, des redevances et des taxes, relevé de 30 % par rapport au 1er janvier 1974 le coût moyen du pétrole qu'ils nous livrent;
- enfin, ces augmentations de coût ont été appliquées très souvent avec une rétroactivité qui en accroît encore la charge.

Certaines de ces modifications procèdent apparemment d'un souci de rationaliser une structure de prix très compliquée, mais le résultat est là : du pétrole qui coûtait environ 1,90 \$ par baril au 1er septembre 1973 est passé à 7,15 \$ le baril au 1er janvier 1974 et revient actuellement à près de 9,50 \$ FOB.

Il ne s'agit pas de contester le droit des pays producteurs de contrôler la mise en valeur de leurs ressources naturelles. C'est un argument facile de dire que la hausse des prix pétroliers est la cause unique de l'inflation. Elle contribue cependant à l'entretenir à la fois par le processus d'escalade que j'ai montré et par les incertitudes qu'elle entretient sur un élément important des coûts de production.

Mais il est important de dire clairement que pareil processus ne peut se développer sans fin. Si la prochaine réunion de l'OPEC aboutissait à une nouvelle pression sur les prix, aggravant encore nos problèmes de bilance des paiements, on pourrait douter fortement de la volonté des pays producteurs d'engager dans de bonnes voies le dialogue.

3. La Commission insiste cependant sur le fait que rien n'est pour autant réglé pour le bilan énergétique de la Communauté lorsque débutera l'éventuel dialogue avec les pays producteurs de pétrole.

Il faudra de toute façon réduire notre dépendance énergétique extérieure, il faudra économiser l'énergie, il faudra se doter d'une politique pétrolière, charbonnière et nucléaire propre. Il faudra se doter de mécanismes destinés à faire face à une crise éventuelle.

C'est dans cette perspective que la Commission présente une série de documents qui :

- fixent des objectifs précis que doit viser la Communauté pour sa stratégie énergétique à réaliser d'ici 1985;
- définissent quelles sont les politiques sectorielles qu'il faut adopter pour atteindre cet objectif;
- précisent, dans le cas des hydrocarbures, certaines dispositions opérationnelles;
- organisent le cadre juridique des mesures à prendre en cas de crise.

La Commission prouve ainsi qu'il est possible, pour la Communauté, d'apporter une contribution originale et volontaire au problème mondial de l'énergie. En adoptant le dispositif que nous avons imaginé en liaison avec le Comité de l'Energie, la Communauté se dotera d'un des attributs importants de son identité européenne.

Nous croyons que l'Europe requiert une politique communautaire de l'énergie qui définisse à long terme des objectifs répondant à la gravité de la situation et que soient pris les engagements politiques qui permettront de les atteindre. Cette politique communautaire de l'énergie nous permettra d'écartier les menaces qui pèsent sur l'unité de la Communauté et qui résultent :

- de l'insécurité des conditions futures de l'approvisionnement particulièrement grave pour les pays les plus dépendants de l'extérieur et qui risque de conduire à une approche bilatérale plutôt que commune;
- des tendances protectionnistes que suscite le souci de réduire les tensions sociales et économiques engendrées par le déséquilibre des balances de paiement compromises par le renchérissement du pétrole.

La stratégie que la Commission propose entraîne une mise en commun des efforts : leur convergence sera plus efficace que leur dispersion, car l'adoption d'un cadre commun permet d'atteindre des objectifs plus ambitieux. Et, enfin, elle assure la crédibilité de l'Europe aussi bien vis-à-vis des producteurs que vis-à-vis des autres pays consommateurs en démontrant son engagement politique.

#### Quelles sont les actions proposées ?

La Commission propose d'abord des objectifs chiffrés précis pour diversifier l'offre et réduire la demande, à réaliser en commun pour 1985, que l'on peut synthétiser de la manière suivante :

- il faut réduire le rythme de consommation de 5 % à 3,5 % par an par une utilisation rationnelle de l'énergie, et nous en montrons les moyens;
- il faut réduire la dépendance pétrolière extérieure de 63 % à 45 %;
- le nucléaire devra couvrir la moitié des besoins en électricité;
- la part du charbon doit être stabilisée.

Cela nous pouvons l'atteindre au niveau communautaire; ce sont des objectifs simples dans leur énoncé, concrets et réalisables, que l'on peut viser si l'on prend maintenant des décisions.

La Commission a défini pour cela des orientations de politique pour chacun des grands secteurs : charbon, hydrocarbures, électricité, combustibles nucléaires. Dans ces documents, la Commission précise les moyens de sa stratégie globale. A chaque fois, la Commission a voulu également concrétiser les solutions envisagées dans des projets de résolution dont les caractéristiques essentielles en sont les caractères réaliste et volontariste.

Réaliste, car les objectifs visés peuvent être atteints si la Communauté le veut; volontariste, car les moyens à mettre en oeuvre impliquent des options précises et des engagements non équivoques.

Pour faire face à une crise d'approvisionnement, la Commission envisage enfin une réduction coordonnée de la consommation, une surveillance des échanges en pétrole brut et produits pétroliers et d'autres mesures éventuelles pour assurer le bon fonctionnement du marché.

La Commission pense ainsi avoir clairement montré la direction dans laquelle devraient s'engager les Etats membres s'ils veulent vraiment avoir une politique énergétique communautaire; c'était sa responsabilité et elle l'a prise.